Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouvelle carte grise.**

Nom .....

Domicile .....

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

DEKRA S085K092 A 10/09/2019 4274 YG 85	DEKRA 085K7003 A24/09/2015 4274 YG 85	DEKRA S085K092 A 01/08/2025 4274 YG 85
DEKRA S085K092 A 11/09/2020 4274 YG 85	DEKRA 085K7003 A11/09/2016 4274 YG 85	DEKRA S085K092 A 07/09/2022 4274 YG 85
		DEKRA S085K092 A 06/08/2024 4274 YG 85
		DEKRA S085K092 A 18/08/2026 4274 YG 85

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)

(G.1) Poids à vide national

(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

(I.1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent

(J) Catégorie du véhicule (CE)

(J.1) Genre national

(J.2) Carrosserie (CE)

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

(K) Numéro de réception par type (si disponible)

(P.1) Cylindrée (en Cm3)

(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)

(P.3) Type de carburant ou source d'énergie

(P.6) Puissance administrative nationale

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur

(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]

(U.2) Vitesse du moteur (en min-1)

(V.7) CO2 (en g/km)

(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE

(Y.1) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro

(Y.2) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro

(Y.3) Montant total de la taxe à acquitter en Euro

(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

République Française
Communauté européenne

Ministère des Transports

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat ta' Reġistrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvědčenie o evidencii; Promento dovoljenje; Rekisterointitodistus; Registreringsbevis;